

**LES DEUX ALPES  
VENOSC**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**concernant le réaménagement du torrent du Sellier  
au droit de la place du Sellier – secteur de Venosc, par le SYMBHI**

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-131-DDTSE01 du 11 mai 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 16 jours, est prescrite du mardi 08 juin 2021 - 8h30 au mercredi 23 juin 2021 - 17h00.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, déclarant les travaux d'intérêt général et portant récépissé de déclaration loi sur l'eau. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Bernard Privat a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, **en mairie antenne de Venosc** pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- le mardi 08 juin 2021, de 8h30 à 12h00
- le mercredi 23 juin 2021, de 14h00 à 17h00

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie **antenne de Venosc** et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier,
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté :

- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>
- sur rendez-vous, en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement – 17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49 .

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la **mairie antenne de Venosc** 5, rue du Câble 38520, siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique torrent du Sellier - à l'attention du commissaire enquêteur ».
- adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr) jusqu'au mercredi 23 juin 2021 à 17h00.
- une demande de rendez-vous téléphonique ou visio peut être adressée au commissaire enquêteur sur l'adresse électronique [ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr) en laissant ses coordonnées pour un rappel.

Toutes les observations et propositions du public seront consultables en version papier à la mairie et accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère précité.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère - Unité Romanche - 9 rue Jean Bocq - CS 41096 - 38022 GRENOBLE CEDEX 1 - Chargée de projet : Lucille DELACOUR – [lucille.delacour@symbhi.fr](mailto:lucille.delacour@symbhi.fr)

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en **mairie antenne de Venosc** et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) .